Option DROIT AFFAIRES

L'ÉVÉNEMENT

Guillaume Nonain devient vice-president legal de Brink's EMEA

Guillaume Nonain vient de rejoindre Brink's comme vicepresident legal de la zone EMEA. Une nouvelle aventure internationale démarre pour ce juriste de 40 ans, par ailleurs secrétaire général du Cercle Montesquieu. Son goût pour le droit lui vient de son enfance. «J'étais passionné de jeux de stratégie.

Or, on ne peut les gagner qu'en maîtrisant parfaitement les règles. Mon goût pour le droit me vient certainement de là, ce n'est après tout que la règle du jeu de la vie en société.» Il effectue ses études à l'université de Nanterre et se voit également diplômé du Master of Laws de l'Université of Reading, au Royaume-Uni. Après l'obtention de son CAPA en 1996, il rejoint August & Debouzy. «Le cabinet était encore très jeune et ne comptait qu'une vingtaine de personnes. La structure m'a attiré, car très entrepreneuriale», se rappellet-il. Mais, contrairement à certains de ses confrères, il n'envisage pas de se spécialiser et reste un généraliste du droit des affaires. «J'ai eu la chance d'être très tôt détaché six mois chez un client. Une expérience inestimable pour

permettre au jeune avocat que j'étais de vraiment comprendre la place du droit dans l'entreprise», explique-t-il. En 1999, il décide d'exploiter l'aspect international de ses études et rejoint un cabinet américain implanté à Paris : Gibson Dunn & Crutcher. Il y demeure six ans. «J'étais très heureux chez Gibson mais, devenu collaborateur senior, je devais soit me lancer dans la course à l'association et donc me spécialiser totalement en M&A, soit passer en entreprise pour demeurer généraliste du droit des affaires. Or, dans mon travail quotidien, j'intervenais fréquemment auprès d'entreprises sans juriste interne, ce qui me permettait d'être en contact direct avec les équipes opérationnelles, ce que j'appréciais avant tout. Le choix de l'entreprise s'est donc naturellement imposé.» En mai 2005, il rejoint

le groupe Valeo pour prendre en charge la direction juridique de la branche service. Il plonge alors dans un nouveau monde, celui de l'industrie automobile. Et là, la théorie du droit ne sert plus à grand-chose, le droit doit servir le business avant tout. «Pour un avocat, intégrer l'entreprise peut être difficile, explique-t-il, tant les philosophies sont différentes : l'avocat donne un avis, le directeur juridique décide.» Son expérience passée de détachement lui est d'un soutien précieux. En janvier 2007, il rejoint Goodyear Dunlop et devient directeur juridique Europe du Sud. Il instaure une culture juridique, structure une équipe qui intervient main dans la main avec les équipes commerciales. Sa mission est large, il est impliqué dans des questions extrêmement diversifiées : sujets de concurrence, stratégie judiciaire sociale, mise en place de la

réforme de la LME, etc. «Un groupe et une expérience d'une richesse extraordinaire», résume-t-il.

En rejoignant aujourd'hui Brink's EMEA, Guillaume Nonain se lance un nouveau défi. Contribuer à une nouvelle culture de travail, un esprit d'équipe, promouvoir encore plus les notions d'éthique, et de compliance, dans un groupe où l'intégrité fait partie du fonds de commerce. «Des thèmes de travail qui sont l'avenir de notre profession», insiste-t-il.



AU SOMMAIRE

Droit&Communauté

Interview d'Emmanuel Daoud, associé du cabinet Vigo Renault annonce des changements internes Groupe EDF : le secrétariat général d'Alain Tchernonog

Droit&Affaires

p.2 Astorg Partners dynamise le marché en levant

p.3 1 milliard d'euros

p.4

Le conseil : Nathalie Duguay, associée de SJ Berwin, conseil d'Astorg Partners

p.5

p.5



INTERVIEW



Emmanuel Daoud, associé du cabinet Vigo

«Les pratiques d'espionnage industriel ne sont pas nouvelles»

Turbomeca, filiale du groupe Safran, serait à son tour victime d'espionnage industriel, selon le quotidien Le Monde. Durant huit mois, la messagerie du groupe aurait été infiltrée et des discussions techniques et financières auraient été copiées. L'enquête aurait déjà conduit à une dizaine de gardes à vue ces dernières semaines.

Emmanuel Daoud, associé du cabinet Vigo et qui vient de publier un ouvrage sur le risque pénal en entreprise¹, répond aux questions d'Option Droit & Affaires.

A près l'affaire Renault, l'entreprise Turbomeca penserait être l'objet d'espionnage industriel. Ce phénomène est-il nouveau ?

Si de telles affaires sont aujourd'hui médiatisées, les pratiques d'espionnage industriel ne sont pourtant pas nouvelles, les entreprises y étant confrontées depuis de nombreuses années. C'est le cas notamment de celles qui développent leur activité dans des secteurs stratégiques.

Il y a deux types d'espionnage industriel potentiel : celui organisé par une entreprise concurrente nationale ou étrangère ou celui mis en œuvre par un état étranger ou ses services. Dans l'affaire Turbomeca, dont la presse parle en ce moment, les soupçons porteraient sur une entreprise chinoise.

Comment l'entreprise doit-elle réagir ?

Lorsqu'une entreprise craint d'être victime d'un espionnage industriel, deux hypothèses sont à envisager. Si elle dispose d'éléments de preuve incontestables, elle doit saisir la justice sans attendre. Si elle n'en dispose pas encore, mais considère qu'elle n'a pas le temps d'attendre que ses soupçons se matérialisent de peur que son savoir-faire soit immédiatement pillé, elle doit rapidement informer les services de sécurité de l'Etat, par exemple la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur). Elle demande leur protection et dispose ainsi de moyens d'investigation que l'entreprise, par définition, ne possède et ne maîtrise pas. Dans la pratique, beaucoup d'entreprises alertent ainsi les services de l'Etat dans un partenariat bien compris pour assurer la protection du savoir-faire technologique français.

Doit-on également s'entourer d'avocats?

Le rôle de l'avocat est utile en ce qu'il va apaiser les inquiétudes des dirigeants de l'entreprise. Il les conseillera pour éviter les éventuelles tentations de recherche des preuves par tous moyens, même parfois illégaux. L'avocat devra alors évaluer les soupçons et les indices dont dispose l'entreprise, et proposera à sa cliente plusieurs scénarios d'action. Il pourra par exemple recommander une société spécialisée dans l'intelligence économique qui sera chargée de rechercher licitement des éléments de preuve. Dans les cas les plus simples,

il pourra également conseiller d'engager des actions fondées sur le code de procédure civile, notamment les procédures sur requête, pour obtenir la désignation d'un huissier ou d'un expert informatique qui obtiendront des informations demeurant, dans un premier temps, non contradictoires.

Peut-on prévenir ce type de risque?

Aux vues des récentes affaires, il me semble indispensable que les entreprises sensibilisent leurs dirigeants et collaborateurs au risque pénal. Pour cela, il faut mettre en place une action pédagogique passant bien sûr par des programmes de compliance efficaces, mais également par des modules de formation adaptés à chaque département de l'entreprise. Il ne faut pas hésiter à expliquer les sanctions encourues d'un point de vue pénal et insister sur l'exemplarité de la répression. La peur du gendarme est toujours salutaire.

L'entreprise risque également d'entatcher sa réputation...

Absolument. Les dirigeants de l'entreprise doivent toujours résister aux tentatives de déstabilisation et éviter de céder à la panique. Pour ce faire, la direction sécurité/sureté joue un rôle important, mais elle ne peut agir seule et doit en référer notamment à la direction de l'audit interne, la direction juridique et la direction des risques, si elle existe. L'intervention le plus en amont possible de l'avocat s'avère toujours précieuse pour maîtriser les risques précontentieux et contentieux.

En particulier, les méthodes utilisées pour récolter les preuves de leurs soupçons doivent toujours demeurer dans la légalité. En France, il est interdit de poser des micros clandestins dans des salles de réunion, de procéder à des intrusions dans la vie privée des salariés, de fouiller leur ordinateur (sauf dans certaines conditions), etc. Dans l'hypothèse où ces agissements ne seraient plus couverts par la confidentialité, sans même parler de leur illicéité, l'entreprise s'expose à voir sa réputation sérieusement endommagée et son image de marque atteinte tant en externe qu'en interne. Le fiasco n'est pas loin, l'actualité le prouve aujourd'hui. Propos recueillis par Ondine Delaunay

1. Gérer le risque pénal en entreprise, édition Lamy, Axe Droit, 2011.



RÉORGANISATION

Renault annonce des changements internes

e conseil d'administration de Renault s'est réuni ce lundi pour tirer les conséquences de l'audit mené sur les dysfonctionnements qui ont conduit à la mise en cause injustifiée de trois cadres du groupe soupçonnés d'espionnage industriel. Le groupe a ainsi mis en œuvre trois procédures de licenciement et plusieurs personnes, dont le directeur juridique Christian Husson, ont été relevées de leurs fonctions «dans l'attente des discussions quant à leur avenir». Mouna Sepehri est nommée directeur délégué à la présidence de Renault. Elle supervisera les fonctions aujourd'hui rattachées au secrétariat général ainsi que la direction juridique.

Le groupe envisage également de «réformer le dispositif d'éthique et de la gestion des risques en profondeur avec notamment la nomination prochaine, auprès du président, d'un directeur de l'éthique qui présidera le comité d'éthique se substituant à l'actuel compliance Committee». Il est également prévu de «transformer le comité des comptes et de l'audit du conseil d'administration en comité de l'audit des risques et de l'éthique. Sa mission sera étendue à la supervision du comité d'éthique, en liaison avec le président du comité des nominations et de la gouvernance».

Enfin, le président de Renault a confié à Alain Bauer, professeur de criminologie au Conservatoire nationale des arts et métiers et Alain Juillet, senior advisor au cabinet Orrick Rambaud Martel assisté d'Eric Delbecque, directeur du département sécurité économique de l'INHESJ, une mission visant à établir le projet de refonte des outils nécessaires à la protection du patrimoine de l'entreprise. Cette initiative sera conduite en collaboration avec les services de l'Etat.

CARNET



DS Avocats renforce son département droit de la propriété intellectuelle et technologies de l'information avec

la nomination de Catherine Verneret en tant qu'associée. Elle était auparavant counsel au bureau de Paris d'Allen & Overy après avoir passé treize ans au sein du cabinet JeantetAssociés et deux ans chez Archibald Andersen. Elle avait rejoint DS Avocats en 2008 pour intervenir, en conseil comme en contentieux, en droit des marques et droit d'auteur. Elle anime le département droit de la propriété intellectuelle et technologies de l'information, avec la participation de Claire Bertheux Scotté, et aux côtés de Bertrand Potot.

Jeantet Associés est rejoint par trois nouveaux associés. Nicole Goulard, auparavant associée du cabinet Landwell, intervient sur tous les aspects de la fiscalité des personnes et de leur patrimoine. Elle traite régulièrement d'actionnariat des salariés et des dirigeants et de management packages. Elle participera tout particulièrement au développement,

avec Valérie Tandeau de Marsac, de l'offre JeantetFamily, à destination de la clientèle d'entreprises et entrepreneurs familiaux. Sylvie Le Damany a, pour sa part, débuté sa carrière en 1984 au sein de la Caisse centrale de Réassurance avant de rejoindre en 1988 le cabinet JeantetAssociés qu'elle a quitté en 1992 pour créer le département contentieux et arbitrage du cabinet Landwell et pour y devenir en 1996 l'associée en charge du département contentieux et gestion des risques. En dehors de sa pratique en contentieux pénal des affaires, elle présente une expertise en matière de gouvernance d'entreprise, gestion des risques pénaux et éthiques, aux côtés de dirigeants d'entreprises cotées et non cotées. Enfin, Francis Collin est un nouvel associé en droit social et de la sécurité sociale. Précédemment associé au sein du cabinet Landwell. il avait commencé sa carrière en 1990 au sein de JeantetAssociés, pour la poursuivre chez Barennes & Associés, puis chez Landwell.

Michèle Anahory rejoint Simmons & Simmons comme associée afin de renforcer l'équipe industrie et sciences de la vie. Michèle Anahory a débuté sa carrière au sein du cabinet Jeantet puis a travaillé chez CourtoisLebel, avant d'intégrer Landwell en 2000, comme associée du pôle santé. La nomination de Michèle Anahory fait suite à l'arrivée du Dr Alain Rimailho qui a rejoint l'équipe sciences de la vie de Simmons & Simmons en tant que consultant scientifique au début de l'année.



José Manuel Moreno a rejoint en tant qu'associé le département «TVA et indirect tax» de Landwell & Associés.

Agé de 39 ans, José Manuel Moreno était auparavant associé de Fidal Direction Internationale. Il a développé une expertise TVA particulière dans des secteurs d'activités tels que l'automobile et l'aéronautique ainsi que la distribution. Il intervient également dans la mise en place et la gestion des systèmes d'information (ERP) au travers de la gestion du risque de fraude TVA, le déploiement d'outils de facturation (réglementation TVA de la facturation, facturation électronique) ou l'assistance au paramétrage des systèmes d'information.



Groupe EDF: le secrétariat général d'Alain Tchernonog

Qui le dirige



Sa discrétion est authentiquement sobre et ne relève en rien d'un effet destiné à construire un personnage. Docteur en droit, diplômé de l'Institut d'administration des entreprises de Nice et un CAPA passé à Paris. Pas d'ENA ou d'HEC, ni de patronage prestigieux en début de carrière, mais une expérience au Centre national d'études spatiales

(CNES), dont il garde encore la nostalgie. Alain Tchernonog est l'un de ces hommes au parcours professionnel sans épate, mais impeccable qui, un jour, ont fait une rencontre déterminante à un moment de leur existence où leurs compétences étaient pleinement épanouies. De son parcours entre le CNES et EDF, il retient Roussel-Ucclaf où il fut directeur du département des contrats – «j'y ai bâti mes fondements de juriste

d'entreprise» - et son entrée à la CGEA qui allait devenir Veolia. «Ce fut la conquête de l'Ouest et, au moment de partir, nous étions devenus le numéro un mondial !», dit-il avec une fierté aussi contenue que joyeuse. De la rencontre déterminante avec Henri Proglio, il ne dit rien. On imagine alors qu'une relation de confiance s'est établie au fil du temps, permettant au grand patron de découvrir un collaborateur habile et d'une robuste fiabilité. A peine nommé chez EDF, Henri Proglio lui fera immédiatement intégrer le groupe à ses côtés. D'autres de Veolia suivront. Mais lui fut le premier. Plus qu'une fonction, c'est un rôle de confiance qui lui échoit. Et s'il se surprend à répondre à une question plus personnelle c'est seulement pour reconnaître, du bout des lèvres, que le temps lui manque depuis son arrivée pour se consacrer directement au développement international, ce qu'il aime le plus. Il dirige tout de même EDF International, qui porte les engagements du groupe et réalise ses investissements à l'étranger.

Comment il s'organise

Secrétaire général du groupe, Alain Tchernonog en est également le directeur juridique, ce qui occupe environ la moitié de son temps. En tout, 450 personnes dépendent directement de lui, réparties dans dix directions : contrôle du risque, audit, sécurité, développement durable, régulation, médiation, services généraux, secrétariat général du conseil et délégation des administrateurs et des sociétés. A elle seule, la direction juridique compte 250 personnes. Souvent placés au cœur de l'opérationnel, dans chacun des métiers de l'entreprise, les

juristes lui rapportent directement. Un comité de gestion du secrétariat général, incluant les quatre grands juristes du groupe, soit entre quinze et vingt personnes, est réuni tous les quinze jours. S'ajoute une réunion avec les juristes toutes les deux semaines également. Des rencontres bilatérales complètent le dispositif avec tous les responsables à raison d'une fonction tous les quinze jours et, enfin, les réunions spécifiques à certains dossiers partagés. Il est systématiquement présent aux réunions du comité exécutif et du comité de direction.

Comment il se positionne

«Mon rôle est régalien, mais je ne suis pas un décideur au niveau du groupe. Il consiste à porter les instructions du président et à faire en sorte que ce qui a été décidé dans son bureau soit exécuté conformément. Et tout autant, mon rôle est d'être le conseil au service des opérationnels du groupe.» Autre mission : cultiver autant que possible la transversalité dans un groupe où les identités de chaque métier, de chaque branche, sont très fortes. «Et le fait d'être juriste facilite l'accomplissement de cette mission, car tout

le monde a besoin de notre technique et en est conscient.» Mais le secrétaire général est également là pour défendre le groupe et son président : être l'opérateur historique oblige à avoir des capacités affûtées en matière de stratégie. Quant aux défis à réaliser : «Nous devons être plus créatifs, juridiquement notamment, passer à une culture du risque plus globale et plus intégrante, être plus offensif en propriété industrielle et enfin être des investisseurs actifs dans chacune de nos filiales afin d'être le moins possible de simples bailleurs de fonds.»

Qui le conseille

«Nous construisons avec les cabinets une relation de confiance, mais avec un contrôle réel afin d'éviter que la qualité du travail ne baisse tandis que les honoraires s'envolent.» On citera : **Cleary Gottlieb** en fusions-acquistions et sur les questions de droit boursier ; **Baker & McKenzie** sur les questions environnementales et **Winston & Strawn** en propriété intellectuelle ; **August & Debouzy** en droit social. **Gide Loyrette Nouel** est un conseil important en Chine, mais aussi en France sur les questions bancaires et financières. ■ Gabriel Mikulfka



LE DEAL DE LA SEMAINE

Astorg Partners dynamise le marché en levant 1 milliard d'euros

1,05 milliard au lieu des 800 millions annoncés. C'est le seuil symbolique qu'Astorg Partners a franchi pour son nouveau FCPR Astorg V. Une levée saluée par l'ensemble des observateurs pour ce gérant français de fonds LBO mid caps qui n'aura mis «que» six mois pour fédérer les engagements d'un panel très large d'investisseurs. Selon certaines sources, l'équipe de Xavier Moreno aurait reçu pour plus de 1,7 milliard d'euros de marque d'intérêts. Belle satisfaction pour le fonds qui a continué à investir et extérioriser des performances confortables pendant la crise : investissement dans Gras Savoye fin 2009, cession de Geoservices (TRI de 60 %), sortie en tant que minoritaire de Sebia, de Trescal ou encore des laboratoires Cerba.

Au final, le fonds V a été souscrit par une quarantaine d'investisseurs institutionnels (dont plus de la moitié sont nouveaux), constitués essentiellement de fonds de pension (34 % contre 19 % pour Astorg IV), de fonds de fonds (18 % contre 30 %), de compagnies d'assurances (18 % contre 27 %), et de fonds souverains (10 %, aucun dans Astorg IV). On remarquera que le nouveau vintage a séduit plus d'investisseurs du continent nord-américain (27 % contre 16 % pour le précédent fonds) et surtout de nouveaux LP en provenance d'Asie : ils représentent 18 % des souscripteurs. Pour parvenir à cette diversification flatteuse, le fonds a finalement recouru à un agent de placement. En tout, le milliard levé permettra à Astorg d'investir des tickets pouvant aller jusqu'à 300 millions d'euros d'equity. Il a pour objectif principal d'investir en France ou dans les pays membres de l'Union européenne.

SJ Berwin a conseillé la société de gestion dans le cadre de la constitution du fonds Astorg V, avec Nathalie Duguay, associée, et Sarah Michel. Sylvie Vansteenkiste, associée, et Raphaël Béra sont intervenus sur les aspects fiscaux. ■

Le conseil : Nathalie Duguay, associée de SJ Berwin, conseil d'Astorg Partners

Quels ont été les temps forts de cette levée ?

Il n'y a pas eu de grand moment d'hésitation, le travail a été très intense. Le processus de levée a été vraiment rapide si l'on se réfère aux durées moyennes depuis le début de

la crise. Notre client nous a donc demandé d'être très réactifs pour répondre à chaque spécificité des investisseurs entrants.

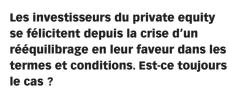
D'ailleurs, les informations délivrées par Astorg sont très détaillées et transparentes.

Oui, c'est le troisième fonds que nous structurons pour l'équipe de Xavier Moreno et Astorg fait preuve d'une culture toujours plus marquée de la transparence.

Le nouveau FCPR d'Astorg a attiré beaucoup d'investisseurs étrangers. Pensez-vous que ce succès soit un signe encourageant pour l'ensemble du capital investissement français ?

Nous espérons effectivement que cette levée aura un effet dynamique sur notre écosystème français du private equity. Elle montre que les investisseurs étrangers, mais également des grands institutionnels français, ont à nouveau de l'appétit pour le marché hexagonal, qui reste le deuxième en Europe. Les bonnes équipes de gestion arrivent à capter des allocations de capitaux qui, autrement, auraient été allouées à d'autres zones géographiques, notamment les pays émer-

> gents. Après, reste qu'un certain nombre de GP n'ont pas encore totalement investi leur précédent véhicule. Ce qui continue de constituer un handicap pour les nouvelles levées. En conséquence, plusieurs GP ont envisagé ou envisagent d'étendre leur période d'investissement.



Compte tenu des intentions d'engagements qu'a reçues Astorg Partners, le fonds a dû présenter des conditions en harmonie avec le marché. Plus généralement, les LP des fonds de private equity sont toujours très attentifs aux questions de gouvernance. L'alignement des intérêts est également une exigence importante.

La pratique européenne est plutôt bien ancrée sur ce point. En revanche, une exigence des gérants est resté immuable, indépendamment de la crise : le seuil de 20 % de carried interest.

Propos recueillis par Benjamin L'Hoir





ACTUALITÉS

PRIVATE EQUITY

Mayer, Hoche, et Linklaters et Frieh sur la reprise d'Abrisud par Activa auprès d'Atria

Atria Capital cède le fabricant d'abris de piscine Abrisud à Activa Capital. Ce dernier s'empare d'environ 90 % du capital, le management se répartissant le solde. Le LBO secondaire s'appuie sur une dette senior de 28 millions d'euros, arrangée principalement par CA CIB ainsi que sur une mezzanine de 10 millions d'euros structurée par Acto Mezzanine. Pour rappel, le fonds cédant était entré au capital d'Abrisud en 2005. La société s'est depuis fortement axée sur sa R&D qui représente aujourd'hui 3 % du chiffre d'affaires (50 millions d'euros). Au menu également, deux buildups ont été réalisés afin d'élargir la gamme produits. Le nouvel actionnaire financier compte poursuivre le déploiement de la marque sur le continent européen. L'acquéreur est conseillé par Mayer Brown avec Guillaume Kuperfils, associé, et Pascal Druhen-Charnaux, sur les aspects coporate, ainsi que Patrick Teboul et Laurent Borey, associés. Atria Capital est assisté par le cabinet **Hoche** avec **Jean-Luc Blein**, associé. Côté prêteur, on retrouve Linklaters avec Arnaud Fromion, associé, ainsi que Frieh Bouhenic avec Maud Manon, associée.

Frieh, SJEC et Arsène sur l'investissement de Vespa dans Vitale Assistance

Le fonds Vespa prend une participation au capital de Vitale Assistance, société spécialisée dans l'assistance et la rénovation après sinistre auprès des particuliers et des professionnels. L'opération s'accompagne de la levée d'une dette bancaire auprès de CIC Ouest (co-arrangeur) et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou (banque historique). Cette ouverture du capital était motivée par un souci de développement de la société poitevine sur l'ensemble du territoire français. Forte de 17 millions d'euros de chiffre d'affaires, Vitale Assistance intervient sur plus de 7 000 sinistres par an à travers ses 17 agences (250 collaborateurs). L'investisseur entrant est conseillé sur cette opération par Frieh Bouhénic, avec Xavier Norlain, Maud Manon, associés, Camille Lagache et Nicolas Com-Nougué sur les aspects corporate. Arsène Taxand intervient sur la partie Tax, avec Denis Andrès, associé, et Emilie Foy. Côté cédant, on retrouve le cabinet SJEC, avec Kevin Cottart, associé.

Chammas, LL Berg, Herbert Smith et Gramond sur la levée de 15 millions d'euros réalisée par Mediastay

Le spécialiste du casual gaming Mediastay boucle une levée de 15 millions d'euros auprès d'Idinvest Partners (ex-AGF Private Equity) et Iris Capital. L'opération est également l'occasion pour l'un des actionnaires historiques, Turenne Capital, de céder un tiers de sa participation. Le fonds réalise sur cette sortie partielle un multiple de 2,5 fois sa mise initiale. Les fonds gérés par Turenne étaient entrés au sein de la société en 2007. Créée en 2000 par trois jeunes entrepreneurs français et soutenu par Highco, Mediastay édite aujourd'hui plus de douze marques propriétaires dans l'univers du «casual gaming», avec des jeux

comme Kingoloto, Bananalotto, DiamondsQuest.com, Yacado. com, etc. Ces derniers regroupent plus de 25 millions de membres dans quatorze pays et génèrent 7 millions de visiteurs par mois. L'ensemble des technologies de monétisation publicitaire de Mediastay est à la fois utilisé sur les sites édités en propre et intégré sur un réseau d'éditeurs tiers sur le Web. Mediastay est par ailleurs devenu en janvier dernier le premier acteur publicitaire français accrédité par Facebook. Sur sa sortie partielle, Turenne est conseillé par le cabinet LL Berg, avec Olivier Abergel, associé, et Anne Lafont. Les nouveaux entrants sont épaulés par Chammas & Marcheteau avec Denis Marcheteau, associé, et Stéphanie Grolleau. Les fondateurs ont choisi l'équipe de Frédéric Grillier, associé d'Herbert Smith. Enfin, Mediastay est représentée par Gramond & Associés, avec Corinne Cousseau, associée.

FUSIONS-ACQUISITIONS

EDF veut contrôler 100 % d'EDF EN

EDF a lancé vendredi 8 avril une offre de rachat sur le solde du capital qu'il ne détient pas encore dans sa filiale EDF

Energies Nouvelles. Ce bloc de 50 % est notamment entre les

mains de la famille de Pâris Mouratoglou (25,1 % du capital), le président du conseil d'administration de la cible. L'offre simplifiée comporte une partie en numéraire et une partie en titres, 13 actions EDF pour 11 actions EDF EN. La filiale «verte» se voit ainsi valorisée quelque 3 milliards d'euros. Pâris Mouratoglou s'est engagé à apporter ses actions pour moitié à la branche achat et pour moitié à la branche échange de l'offre d'EDF. En intégrant au groupe sa filiale dédiée, EDF vise à franchir un nouveau cap dans les énergies renouvelables, alors que se dessinent actuellement d'importants projets dans le secteur. Davis Polk et Sullivan & Cromwell conseillent EDF sur les aspects corporate. Chez Davis interviennent Georges Terrier, Arnaud Pérès et Christophe Perchet, associés, assistés de Julie Herzog, sur les aspects corporate. Chez Sullivan l'équipe est composée de **Dominique Bompoint** et Olivier de Vilmorin, associés, assistés de Mathieu Della Vittoria, Charles de Reals et Jacques Deege. Allen & Overy assure les aspects de droit de la concurrence, avec Michel Struys, associé. EDF Energies Nouvelles est de son côté conseillée par **Linklaters**, avec **Pierre Tourres** et Thomas Le Vert, assistés de Christophe Carrière, **Agathe Senlecq** et **Max Turner**. Les aspects fiscaux sont traités par Thomas Perrot et les aspects de droit social par Jérôme Cordier. Paul Lignières, assisté de Fanny Mahler, est intervenu sur les aspects de droit public. De son côté, Orrick Rambaud Martel conseillait le groupe familial Mouratoglou avec Jean-Pierre Martel et Alexis Marraud des Grottes, associés. Enfin, Skadden conseillait pour sa part les banques présentatrices, avec Pierre Servan-Schreiber, associé, et Stéphane Heliot, counsel.



Safran finalise la reprise de SNPE Matériaux énergétiques

Pour 348 millions d'euros, Safran reprend 100 % du capital de SNPE Matériaux Energétiques (SME) ainsi que 40 % détenus par le groupe public SNPE dans Regulus. Un accord de principe avait déjà été signé en septembre 2010 sur cette reprise. L'opération se boucle avec l'appui de l'Agence des participations de l'Etat (APE). L'Etat ayant engagé depuis 2009 une politique de privatisation d'entreprises du domaine militaire afin de favoriser leur réorganisation. Il s'agit par ailleurs d'une acquisition stratégique pour le groupe d'aéronautique et de défense puisque la filiale SME est spécialisée dans la propulsion des fusées et des missiles. Les deux groupes travaillent notamment sur la propulsion du missile nucléaire stratégique français M51 et du lanceur Ariane 5. SNPE Matériaux énergétiques comptait en 2008 un effectif de quelque 2 400 personnes. Il a un centre de recherche dans l'Essonne et deux sites de production, à Saint-Médard (Gironde) et à Toulouse.

Safran était conseillée par Gide Loyrette Nouel avec Antoine Bonnasse, associé, Christine Miles, Maryline Roux et Jean-Christophe Devouge pour les aspects corporate, Guillaume Jolly, associé, pour les aspects fiscaux, Stéphane Haubourg, associé, pour les aspects antitrust, Philippe Desprès, associé, pour les aspects de droit social et Arnaud Moutet pour les aspects immobiliers. Winston & Strawn avec Vincent Sol et Marie-Leonie Vergnerie, associés, assistait Safran pour les aspects environnementaux. Bredin Prat assistait SNPE avec

Patrick Dziewolski, Sophie Cornette de Saint Cyr, associés, et Clémence Fallet, pour les aspects corporate, Pierre-Henri Durand, associé, pour les aspects fiscaux, Marc Pittie, associé, pour la partie antitrust et Pascale Lagesse, associée, pour les aspects de droit social. Jones Day assistait également SNPE avec Françoise Labrousse, associée, pour les aspects environnementaux. Enfin, l'APE était conseillée par Gibson Dunn avec Nicolas Baverez et Benoit Fleury, associés, et Maïwenn Béas.

Bredin sur l'acquisition de Danfoss Socla par Watts

Le groupe coté américain Watts Water Technologies débourse plus de 100 millions d'euros pour s'emparer du français Danfoss Socla. Le périmètre comprend la division Water Controls du groupe danois Danfoss. Watts versera environ 3 millions d'euros supplémentaires au groupe Danfoss s'il exerce son option d'achat de la division Water Controls de Danfoss en Chine avant le closing de l'opération. Watts Water Technologies est un leader mondial dans la fabrication de produits innovants pour contrôler l'efficacité, la sécurité et la qualité de l'eau. Danfoss Socla est un fabriquant de tout premier ordre de pièces utilisées en plomberie afin de mieux maîtriser le débit de l'eau, ainsi que sur le marché de la ventilation et de l'air conditionné.

Sur cette opération, Watts est conseillé par Bredin Prat, avec Elena Baxter et Kate Romain, associées, sur les aspects coporate, Julien Gayral, sur les aspects tax, ainsi que Pascale Lagesse, associée, sur le volet social.

Salans et Orsay sur le rachat de Artesys par Capgemini

Capgemini reprend Artesys, pour une valorisation supérieure à 30 millions d'euros, renforçant sa position dans le domaine de la conception d'architectures informatiques. La SSII était détenue pour environ 30 % par Qualium Investissement. Depuis 2008, le fonds a par exemple soutenu la société dans l'acquisition de Naviline, spécialisée sur la gestion des services informatiques. Artesys est spécialisée dans l'intégration de logiciels dédiés au pilotage et à la transformation des infrastructures IT, et travaille principalement pour des grands comptes. Depuis sa fondation à l'entrée du nouveau millénaire, la société a connu une croissance appréciable, décuplée à partir de 2008 en bondissant de 11 à 25 millions d'euros.

Salans conseille Capgemini avec Paul Morel, associé. Samira Friggeri, associée d'Orsay, conseille le fonds sortant sur cette opération.



Option Finance 91 bis, rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS Tel : 01 53 63 55 55 - Fax : 01 53 63 55 50

Directeur de la rédaction : François Fahys

Rédactrice en chef: Ondine Delaunay Chambaud 01 53 63 55 61 ondine.delaunay@optionfinance.fr Rédaction Benjamin L'Hoir 01 53 63 55 73

benjamin.lhoir@optionfinance.fr Gabriel Mikulfka a contribué à ce numéro. Editeur: Lucy Letellier 01 53 63 55 56 lucy.letellier@optionfinance.fr

Conception graphique: Florence Rougier 01 53 63 55 68

Maquette: Frédérique Brossard 01 53 63 55 69

Régie : Option Finance SAS 91 bis rue du Cherche-Midi

Tel: 01 53 63 55 56 - Fax: 01 53 63 55 60 Assistante : Sylvie Alinc 01 53 63 55 63

Secrétaire générale : Laurence Fontaine

Administration, abonnements Service abonnements: B310 60732 Sainte-Geneviève Cedex Tél.: 01 53 63 55 55 Impression: Forte ilmpression ZI Des Temps Modernes - 3, Avenue de l'Europe 86360 Chasseneuil N° de commission paritaire: 0112 | 90179 N° ISSN : 2105-1909 Editeur : Option Droit & Affaires est édité par Option Finance SAS au capital de 2 043 312 euros Siège social : 91, bis rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS RCS Paris B 342 256 327

Principal actionnaire : PCDF Editions Directeur de la Publication : François Fahys Option Finance édite : Option Finance, Option Finance à 18 heures, Option Droit & Affaires, Funds, Family Finance, AOF, OFE.

01 53 63 55 55

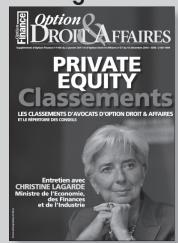
91 bis rue du Cherche-Midi • 75006 Paris • Tél. 01 53 63 55 55

Abonnez-vous au Service professionnel de veille concurrentielle et d'analyses dédié au Droit des Affaires

La Lettre



Le Magazine



Les rencontres d'experts



A compléter et à retourner à : Option Finance - Service abonnements B310 -

60732 Sainte-Geneviève Cedex - Tél. 03 44 07 44 52 - Fax 01 53 63 55 60

J'accepte votre offre privilégiée et vous demande d'enregistrer mon abonnement à Droit Affaires au tarif de :

☐ Entreprises: 898 euros H.T./an

☐ Cabinet de moins de 10 avocats : 1 098 euros H.T./an

☐ Cabinet entre 10 et 50 avocats : 1 398 euros H.T./an □ Cabinet ayant plus de 50 avocats : 1 698 euros H.T./an

Mon abonnement privilégié comprend :

- La lettre hebdomadaire Option Droit & Affaires (46 numéros par an)

dont je recevrai chaque mercredi soir après 18 heures un exemplaire PDF pour

une diffusion électronique au sein de l'entreprise ou du cabinet;

- Les hors-séries d'Option Droit & Affaires (6 numéros par an).

Je choisis le mode de règlement suivant : 🗆 Chèque ci-joint à l'ordre d'Option Finance. 🕒 Règlement à réce	ption de facture.
□ M. □ Mme □ Mlle Nom	
Fonction _ _ _ _ _ _ _ _ Société _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Adresse Professionnelle Personnelle IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII	
	Téléphone _ _ _ _ _ _
Très important: pour recevoir la lettre hebdomadaire Option Droit & Affaires, au format pdf chaque mercredi soir, il faut impérativement que vous indiquiez votre adresse email.	Date et Signature (obligatoires)